

→ CLUB
LOOKÉA

CLUB MARMARA

LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – COSTA RICA*

Suite à la stratégie de réouverture publiée par le gouvernement français, seules les personnes pouvant justifier d'un schéma vaccinal complet peuvent voyager au Costa Rica sans motif impérieux.

- Les voyageurs dont le schéma de vaccination est complet, ainsi que toutes les personnes de moins de 18 ans sont autorisés à entrer au Costa Rica sans test PCR. Les vaccins acceptés sont Moderna, Pfizer-BioNTech, AstraZeneca et Johnson & Johnson uniquement. La dernière dose du vaccin doit avoir été administrée au moins 14 jours avant l'arrivée au Costa Rica. Les personnes ayant eu le virus doivent apporter la preuve de vaccination ne requérant qu'une seule dose. Les certificats ou carnets de vaccination (présentés (ou traduits) en espagnol ou en anglais) doivent impérativement comporter : Nom et prénom de la personne vaccinée, date de chaque injection, entreprise pharmaceutique.
 - Les voyageurs doivent remplir le formulaire épidémiologique numérique (Pase de Salud) <https://salud.go.cr> du ministère costaricien de la Santé (disponible en espagnol et en anglais). La demande s'effectue en ligne dans les 72 heures qui précèdent le départ. Le passe sanitaire est immédiatement généré sur le site internet et envoyé par courriel. Ce passe sanitaire doit être présenté, sous format papier ou digital, à la compagnie aérienne au moment de l'embarquement et à l'arrivée au Costa Rica
- Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.
- Il est vivement recommandé de souscrire une assurance médicale couvrant les frais de maladie COVID-19.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Fournir un certificat de vaccination justifiant un schéma vaccinal complet.

Pour les mineurs de plus de 12 ans et de moins de 18 ans non vaccinés, fournir le résultat d'un test PCR négatif ou d'un test antigénique négatif de moins de 48h.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport la déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19, <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/128818/1027367/file/19-07-2021-engagement-sur-l-honneur-rouge.docx>

Le coût du test PCR est d'environ 115€ par personne et reste à votre charge. Votre Délégué Club Lookéa vous accompagnera lors de votre séjour afin de vous permettre de réaliser votre test.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère des affaires étrangères](https://www.ministere-des-affaires-etrangeres.fr).

Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

